DELIBERATION Nº 41/78 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 1978

Sur proposition de M. JULLIEN, rapporteur de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes pour l'exercice 1978 :

- Association Familiale	12	000	17	00
- Association Aide aux Enfants infirmes		150		
- Bureau d'Aide sociale de LUDRES	55	000		
- Lutre contre le cancer		100		
- CAPEMM NANCY	1	000	F	00
- Comité d'Expansion de LUDRES	42	690		
- Association des Parents d'Elèves		000		-70
- Ecole Publique		100		1000
- Association sportive - Foot	6	000		1000
- Association Basket-Club LUDRES		000		
- Jeunesse Plein Air	- 3	250		.000
- Timbre anti-tuberculeux		200		J-50-22
- Maison des Jeunes	10	000		V29970
- VMEH		250		
- Croix rouge		300		
- Campagne contre la faim		300		
- Association Mutilés, Combattants, Victimes				-
de guerre LUDRES		800	170	00
- U.F.C.S.		100		
- Coopérative scolaire/Ecole primaire LUDRES-Sud		660		- 60 (6)
- Cantine scolaire/Caisse des Ecoles	17	000		
- Clairon Houdemontais	44	700		
- Bibliothèque	7	500		
- Association Comité Oeuvres sociales personnel		500	15	
communal - LUDRES	18	000	179	00
		000	20	00
Soit un total de	101	100	-	00

Un crédit équivalent a été inscrit au budget primitif 1978/article 657.